



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2015

SMIDOM de Thoissey : ZI Parc Actival _ 233 rue Raymond Noël 01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE
Tel : 04.74.04.94.69 Fax : 04.74.69.76.47
Smidom-thoissey@orange.fr
www.smidom-thoissey.org

SOMMAIRE

INTRODUCTION	P. 3
A. LES INDICATEURS TECHNIQUES	P. 4
A1. LE TERRITOIRE DESSERVI	P. 5
A2. LES COMPETENCES DU SMIDOM	P. 6
A3. LES ORDURES MENAGERES	P. 6
A4. LES EMBALLAGES RECYCLABLES ET JOURNAUX MAGAZINES	P. 7
A5. LES DECHETERIES	P. 10
A6. CONCLUSION	P. 12
B. MESURES DE PREVENTION ET SENSIBILISATION	P. 13
B1. OUTILS PROPOSES	P. 13
B2. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION DE PROXIMITE	P. 13
B3. ACTION COMPOSTAGE INDIVIDUEL	P. 14
C. LES INDICATEURS FINANCIERS	P. 14
C1. RESULTATS DE L'EXERCICE	P. 14
C2. LES GRANDES MASSES DE L'EXERCICE 2014	P. 14
C3. REPARTITION DES CHARGES	P. 15
C4. EVOLUTION DU COUT A L'HABITANT	P. 16
C5. REPARTITION DES COUTS NETS	P. 16



INTRODUCTION

La loi Barnier n°95-101 du 2/02/1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'EPCI doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers avant une mise à disposition du public.

Le SMIDOM exerce par délégation de compétences des communautés de communes adhérentes, les obligations fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales, les lois et règlements en matière de déchets ménagers et assimilés. Rentrent dans cette compétence la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective, et la gestion des déchèteries.

La compétence traitement est déléguée au SYTRAIVAL auquel le SMIDOM adhère.

L'année 2015 a été marquée par le travail effectué pour rendre possible la mise en place effective de la Redevance Incitative au 1^{er} janvier 2016.

Les tarifs de la redevance ont été votés en mai. Le fichier des redevables a été mis à jour, et contrôlé, ce qui a permis l'émission d'une facture fictive portant sur les données 2014. De nombreux retours ont permis d'affiner les données du fichier.

Cette année a également été marquée par le démarrage des travaux déchèteries destinés à agrandir la déchèterie de Francheleins et à mettre en place le contrôle d'accès sur l'ensemble des 3 sites.

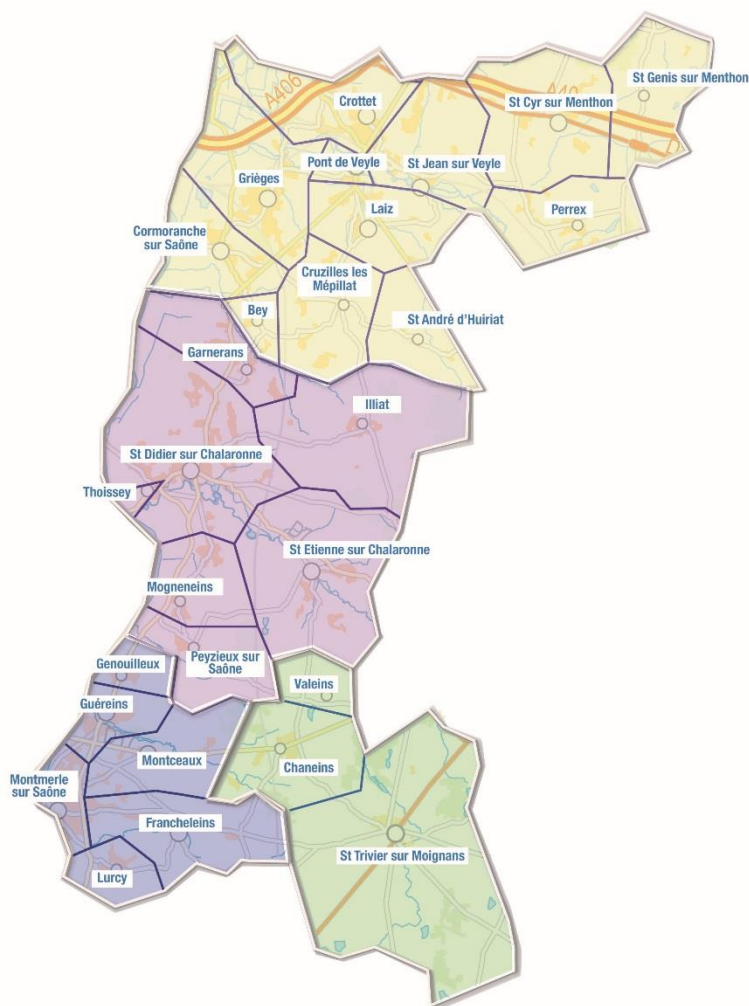
Ce contrôle d'accès devrait permettre de limiter l'accès aux seuls habitants de notre territoire et de mieux gérer l'accueil des professionnels. Les travaux ont débuté en octobre 2015 et devraient se terminer au cours du 1^{er} trimestre 2016.

Dans ce rapport, nous présenterons en première partie les indicateurs techniques, dans une seconde partie les mesures de prévention et de sensibilisation mises en œuvre par le SMIDOM, et enfin dans une troisième partie les indicateurs financiers.

A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A1. Le territoire desservi

Le SMIDOM de Thoissey est une structure intercommunale créée en mars 1972. Il est composé de 4 communautés de communes (cf plan ci-dessous), **regroupant 28 communes et 32785 habitants** (population municipale 2014 donnée par les Communautés de communes).



- **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CHALARONNE** (Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux sur Saône, Saint Didier sur Chalaronne, Saint Etienne sur Chalaronne et Thoissey) depuis 1981 – 8210 habitants.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTMERLE TROIS RIVIERES** (Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Montceaux et Montmerle sur Saône) depuis 1981 – 8782 habitants.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PONT DE VEYLE** (Bey, Cormoranche sur Saône, Crottet, Cruzilles lès Mépillat, Grièges, Laiz, Perrex, Pont de Veyle, Saint André d'Huiriat, Saint Cyr sur Menthon, Saint Genis sur Menthon et Saint Jean sur Veyle) depuis 1999 – 12 960 habitants.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CHALARONNE CENTRE en partie** (Chaneins, Saint Trivier sur Moignans et Valeins) depuis 2007 – 2833 habitants.
Ces 3 communes ne font plus parties du territoire du SMIDOM à partir du 1^{er} janvier 2016.

Evolution de la population :

Le territoire est dynamique et on observe une croissance progressive de sa population. Entre 2010 et 2014 la population du territoire a augmentée d'environ 3,7 % entre 2010 et 2014.

Le paysage mixte à dominante rurale se modifie peu à peu. De nombreuses communes du secteur voient la création régulière de lotissements sur leurs territoires, ce qui provoque une augmentation de l'urbanisation d'année en année.

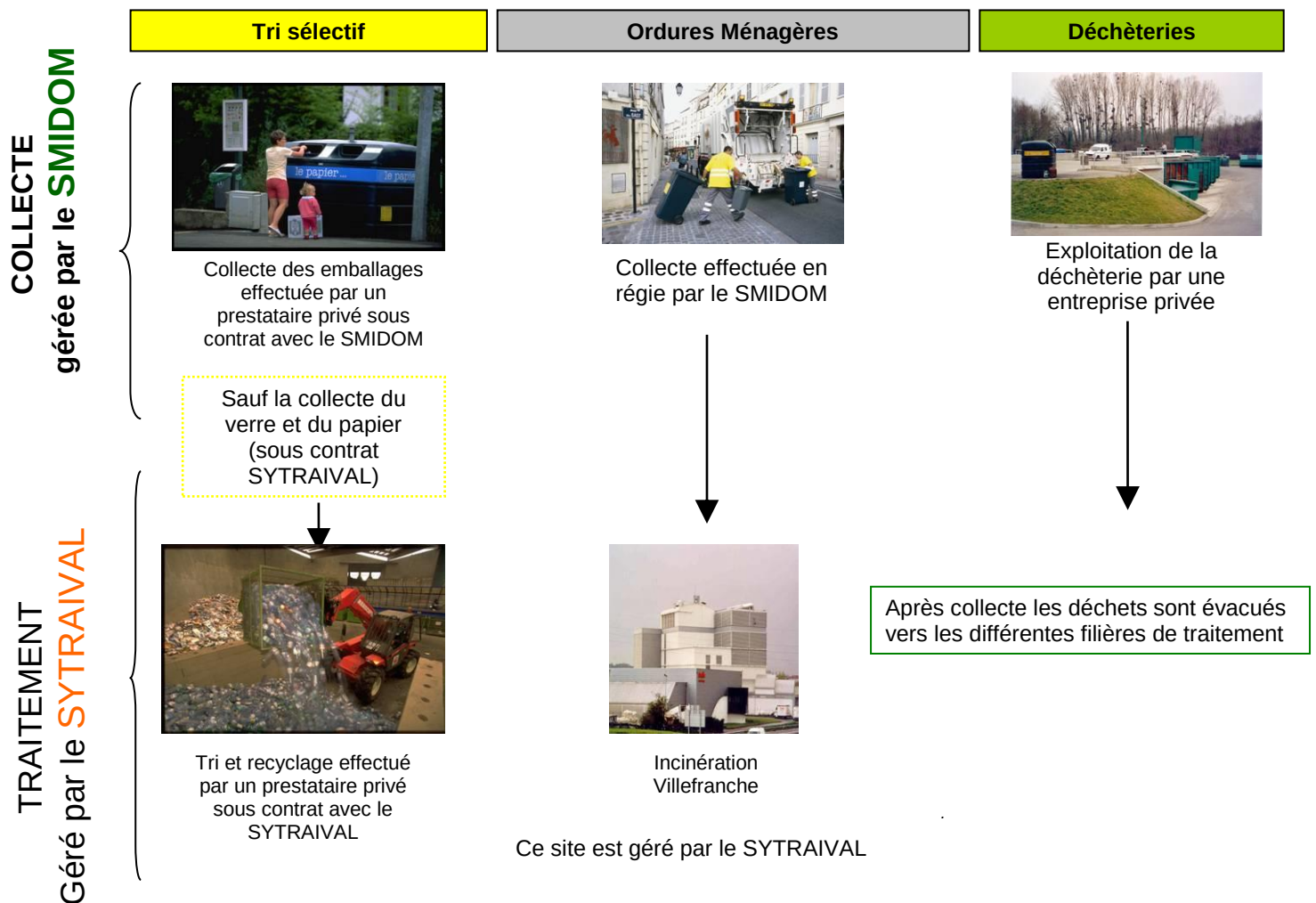
Caractéristiques territoriales des communes adhérentes

Zone	Nb Communes	Pourcentage de la population
Rurale	21	58%
Urbaine	7	42%
Taux d'habitat collectif :		14%

A2. LES COMPETENCES DU SMIDOM

Le SMIDOM exerce la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés des ménages » sur l'ensemble de son territoire.

La compétence « traitement » a été déléguée au SYTRAIVAL, qui gère les différentes installations de transfert et de traitement (Quais de transfert, Usine d'incinération, plate-forme de compostage).



A3. LES ORDURES MENAGERES

A31. LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères en régie (en direct par les agents du SMIDOM), s'effectue principalement en porte à porte sauf sur quelques points difficiles où des points de regroupement ont été mis en place.

L'ensemble du territoire est aujourd'hui collecté en C1. Sauf pour certains producteurs identifiés (hôpitaux, campings...).

En 2015 les tournées sont organisées, de la façon suivante : 2 équipes (2 chauffeurs et 4 rippeurs), tournent du lundi au vendredi de 4h à 11 h. Une troisième équipe (1 chauffeur, 1 rippeur) fait une collecte des gros producteurs (restaurants, campings, hôpitaux...) 2 fois par semaine et une tournée un après midi.

A32. LE TRAITEMENT



Nos ordures ménagères sont traitées à l'UIOM de Villefranche sur Saône.

Sauf pendant les arrêts programmés (en mai et en septembre-octobre) où les ordures ménagères sont mises en balles et stockées sur le CET de St Etienne sur Chalaronne, (mise en balle, puis stockage pour incinération future).

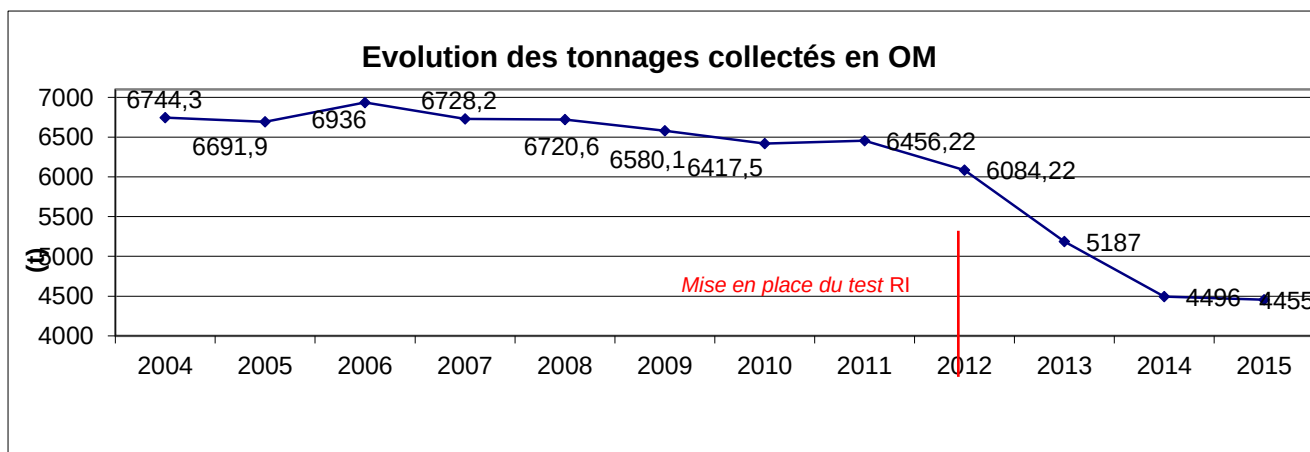
L'usine d'incinération de Villefranche a une capacité globale de traitement de 86 700 tonnes par an. Elle fonctionne 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

Les ordures ménagères incinérées à l'usine sont valorisées en énergie grâce à :

- un réseau de chaleur installé depuis 1984 (3 000 logements et 1 000 m² de bureaux chauffés grâce à l'usine).
- un réseau de vapeur qui alimente la station d'épuration située à proximité de l'usine.
- par la vente depuis 2002 d'électricité à EDF.

Une Chaufferie bois est installée à proximité de l'usine afin de pouvoir fournir de l'énergie en continu même lorsque les fours sont arrêtés, pour les habitations dépendantes de l'usine.

En 2015 se sont 4455 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées et incinérées provenant du SMIDOM soit **une baisse de 31 % par rapport à 2010** (préparation de la mise en place de la redevance incitative depuis 2012)



A4. EMBALLAGES RECYCLABLES ET JOURNAUX MAGAZINES

A4.1. ORGANISATION DE LA COLLECTE

La collecte sélective des emballages légers, verre et journaux-magazines est en place sur l'ensemble du territoire depuis juillet 1997, et s'effectue en apport volontaire, en trois flux :



La collecte des emballages ménagers est gérée par le SMIDOM, cette prestation a été confiée à l'entreprise QUINSON FONLUPT depuis le 1^{er} janvier 2014.

La collecte des emballages en verre et des journaux magazines est gérée par le SYTRAIVAL et a été confiée à l'entreprise GUERRIN (Andrézieux Bouthéon).

70 points de collecte sont présents sur le territoire, soit en moyenne un point d'apports volontaires pour 468 habitants.

En 2015 nous avons continué de densifier le parc de colonnes sur les points d'apports volontaires et **trois points ont été créés sur les communes de PEYZIEUX SUR SAONE, CROTTET, et MONTMERLE SUR SAONE** (colonnes avec accès PMR), afin d'éviter au maximum les débordements et répondre aux besoins des habitants. En 2015 nous avons acheté 22 colonnes. Ce travail d'optimisation du nombre de points sur le territoire se poursuivra en 2016.

Les nouvelles colonnes installées sont **en métal** afin d'éviter, en cas d'incendie, la destruction totale du point.

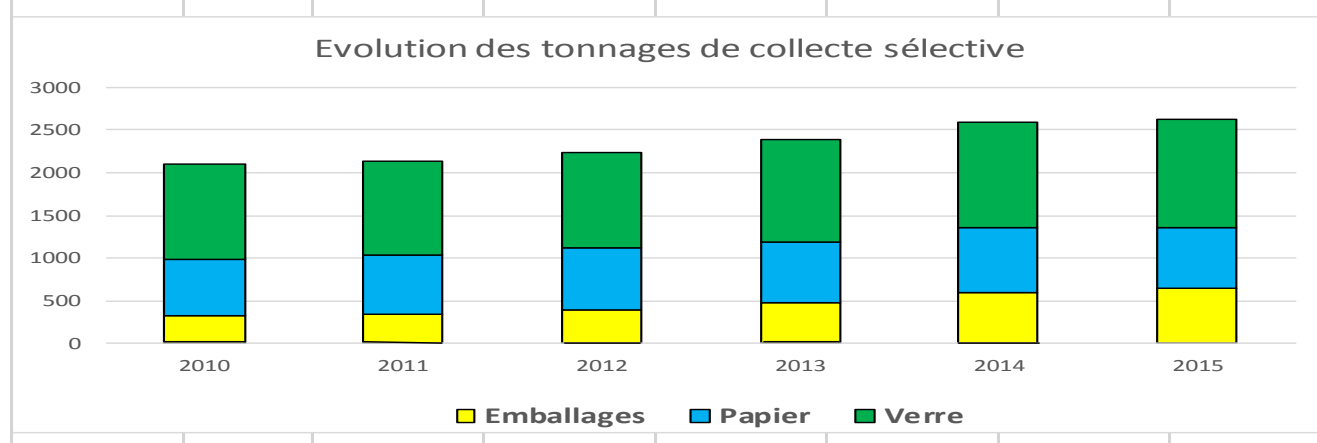
Nombre de colonnes	Emballages	Verre	Papier
2013	73	79	62
2014	100	85	79
2015	115	82	79

Les points d'apports sont toujours victimes de dépôts sauvages, il a été demandé aux agents de

nettoyage de chercher des noms dans les sacs. Ces informations sont ensuite transmises aux communes pour que les maires puissent facturer le nettoyage aux contrevenants. En effet se sont les maires qui détiennent le pouvoir de police, le SMIDOM ne peut donc pas mettre directement une amende. Suivant l'article R632-1 et 635.8 du Code Pénal ces dépôts sauvages sont passibles d'amendes allant de 150 à 1500 €.

Les résultats de collecte :

Flux (données en tonnes)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2014/2015 (%)
Emballages	325	341	385	480	602	639	6,15
Papier	660	691	739	714	761	722	-5,12
Verre	1116	1098	1117	1200	1235	1260	2,02
Total CS	2101	2130	2241	2394	2598	2621	0,89



Nous pouvons constater que les tonnages de verre évoluent progressivement depuis 2010 (**verre : + 11% ; papier : +15 %**). Les tonnages de papiers ont baissé en 2015, mais avec les outils informatiques et la diffusion des autocollants STOP PUB le gisement a peut-être diminué. Par contre les tonnages d'emballages continuent d'augmenter +6.5 % entre 2014 et 2015. Entre **2010 et 2015 c'est plus 96% d'emballages qui sont collectés**. Ceci peut s'expliquer par l'expérimentation de Redevance Incitative.

A42. VALORISATION



Avant d'être valorisés les déchets collectés passent par un centre de tri :

- Verre : GUERIN SAS (Andrézieux Bouthéon)
- Journaux-magazines : VEOLIA (Villefranche)
- Emballages légers : NICOLLIN (Saint Fons)

Les différents déchets sont triés par matériaux, les erreurs de tri sont enlevées. Les déchets sont ensuite acheminés chez les repreneurs en contrat avec le SYTRAIVAL.

Tonnages valorisés :

	2013	2014	2015	VARIATION 2015/2014
ACIER	33,7	42,5	69,4	63,3 %
ALUMINIUM	1,5	4,5	14,3	219,4 %
CARTONETTE	124,3	125,0	187,3	49,8 %
BRIQUE ALIMENTAIRE	13,0	19,2	27,9	45,7 %
PLASTIQUE	87,9	77,4	138,6	79,1 %
REFUS	115,2	138,4	147,4	6,5 %
Total emballages	375,6	406,9	585,0	43,7 %
PAPIER	752,9	760,6	722,5	-5,0 %
VERRE	1199,5	1238,9	1260,2	1,7 %

Nous observons une hausse globale des tonnages valorisés, qui peut s'expliquer par le changement de centre de tri. En effet depuis avril 2015 le SYTRAIVAL a renouvelé son marché de tri et emmène les emballages à trier au centre de tri NICOLLIN (auparavant DIGITAL). Depuis cette date l'ensemble des collectivités du SYTRAIVAL, observe les mêmes augmentations que le SMIDOM.

Le tonnage valorisé en emballages représente 75 % du tonnage collecté.

Taux de valorisation :

(Kg/hab/an)	Gisement national théorique	Valorisation SMIDOM	Tx valorisation % /norme nationale
ACIER	5,3	2,1	40
ALUMINIUM	1,1	0,4	39
CARTONETTE	14,0	5,7	41
BRIQUE	1,3	0,9	65
PLASTIQUE	16,8	4,2	25
VERRE	34,5	38,4	111

Taux de refus :

Le taux de refus est le taux réel appliqué par le centre de tri calculé à l'aide des caractérisations (hors verre et hors papier).

Ce taux augmente également, en 2015 il est de 23%.

2010	2011	2012	2013	2014	2015
18,51%	19,73%	20,08%	23,97%	22,61%	23,00%

En 2015 ces taux de refus ont coûté **46 187 € TTC** à la collectivité (211 € TTC/t de tri + 103 €/t TTC de traitement de refus).

Ces refus sont essentiellement constitués de :

- Plastiques non recyclables : pots de yaourts, barquettes, films, blisters...

- D'emballages non vidés : bouteilles contenant encore du liquide
- Sacs ordures ménagères...

Certaines collectivités très proche de notre territoire n'ont pas les mêmes flux de tri que nous, il est donc important que les habitants se reportent bien aux consignes de tri que le SMIDOM leur donne, afin de réduire au maximum ces taux de refus.

En cas de doute il vaut mieux jeter son déchet à la poubelle plutôt que faire une erreur de tri, qui coutera cher à l'ensemble de la collectivité.

A5. LES DECHETERIES

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire du SMIDOM

- St Jean sur Veyle, ouverte en juin 2001, réhabilitée en 2011
- St Etienne sur Chalaronne, ouverte en janvier 1992, réhabilitée en 2010
- Francheleins, ouverte en janvier 2008

La gestion de ces trois déchèteries est confiée à **l'entreprise EGT** par voie de marché, depuis le 1^{er} janvier 2014.



Les 3 déchèteries du SMIDOM sont équipées :

- de locaux spécifiques pour les déchets spéciaux des ménages (piles, néons, peintures, solvants, huile alimentaire, phytosanitaires ...)
- de colonnes à huile destinées à la collecte des huiles minérales moteur des particuliers,
- de contenants grillagés pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques.
- de bacs pour les cartouches d'encre (Société COLLECTORS).
- des contenants pour les déchets des personnes en auto-traitement
- des bennes à quai permettent de se débarrasser :
 - o du bois,
 - o des encombrants
 - o des gravats
 - o des cartons
 - o des pneus
 - o des déchets verts
 - o du plâtre

Horaires d'ouverture pour les particuliers :

Les horaires sont les mêmes sur les 3 déchèteries. Elles sont fermées les dimanches et jours fériés.

	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars		Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	
	Matin	Après midi	Matin	Après midi
LUNDI		13h30 à 17h30		14h00 à 18h00
MARDI		13h30 à 17h30		14h00 à 18h00
MERCREDI	9h00 à 12h30	13h30 à 17h30	9h00 à 12h30	14h00 à 18h00
JEUDI		13h30 à 17h30		14h00 à 18h00
VENREDI	9h00 à 12h30	13h30 à 17h30	9h00 à 12h30	14h00 à 18h00
SAMEDI	9h00 à 13h00	13h30 à 17h30	9h00 à 13h00	14h00 à 18h00

Horaires d'ouverture pour les professionnels des déchèteries de St Etienne sur Chalaronne et St Jean sur Veyle :

	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	
	Matin	Après midi
LUNDI		14h00 à 17h00
MARDI		13h30 à 17h00
MERCREDI	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00
JEUDI		13h30 à 17h00
VENDREDI	9h00 à 12h00	13h30 à 16h00

Modalités d'accueil :

Les déchèteries sont mises à disposition :

- A titre gratuit pour les particuliers domiciliés dans l'une des 28 communes adhérentes au SMIDOM.
- A titre payant pour les professionnels du territoire du SMIDOM. Seules les déchèteries de St Jean sur Veyle et St Etienne sur Chalaronne sont accessibles aux professionnels. Ces derniers doivent s'enregistrer au préalable auprès du SMIDOM, à la déchèterie un passage sur le pont bascule est obligatoire car la facturation se fait depuis le 1^{er} août 2011 au poids.

Les véhicules supérieurs à 3,5 tonnes de Poids Total en Charge sont refusés en déchèterie.

A51. FREQUENTATION

Etat de la fréquentation en nombre de visite sur chaque déchèterie :

	ST JEAN/VEYLE	ST ETIENNE/ CHALARONNE	FRANCHELEINS
TOTAL 2015	41738	24213	40000
TOTAL 2014	43452	25 595	40764

Les chiffres sont relevés manuellement leur fiabilité est donc faible.

Globalement la fréquentation sur les déchèteries a diminué de 3,5 % entre 2014 et 2015, cependant au vu des chiffres l'accueil est important et doit être amélioré notamment sur la déchèterie de Francheleins qui présente les taux de fréquentation les plus importants.

La fréquentation des déchèteries peut varier en fonction de la météo de l'année, en 2015 l'été très sec a permis de diminuer les apports en déchets verts comme présentés plus loin.

Le SMIDOM a lancé un appel d'offres concernant l'agrandissement de la déchèterie de Francheleins afin d'augmenter le nombre de bennes, et d'améliorer l'accueil des administrés et la circulation des véhicules.

En parallèle l'appel d'offres a également prévu la mise en place du contrôle d'accès sur les 3 déchèteries, afin de fiabiliser les données et limiter les dépôts uniquement aux personnes

enregistrées du territoire.

Ces travaux ont débuté en octobre 2015, et se termineront au cours du 1^{er} trimestre 2016.

A52. TONNAGES COLLECTES

	FRANCHELEINS		ST ETIENNE		ST JEAN		TOTAL		% EVOLUTION
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	
BOIS	443	476	369	421	397	408	1 208	1 305	8,0
CARTONS	118	116	123	123	121	113	362	351	-3,0
DECHETS VERTS	1 305	1 221	882	740	1 680	1 279	3 867	3 240	-16,2
ENCOMBRANTS	624	661	603	585	555	554	1 782	1 800	1,0
FERRAILLES	102	113	109	133	112	137	324	383	18,3
GRAVATS	1 110	993	678	825	758	791	2 546	2 608	2,5
PLATRES	82	91	77	109	87	87	247	287	16,3
LAMPES NEONS	0,37	0,42	0,40	0,21	0,32	0,14	1,08	0,78	-28,4
PILES	1	1	1	2	1	1	3	3	3,0
PNEUS	15	16	5	8	10	9	30	33	11,0
DMS + DDS	55	45	48	39	55	44	158	127	-19,3
BATTERIES	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
ECRANS	19	16	19	17	23	22	61	55	-9,1
GEM FROID	18	17	17	18	19	21	54	56	3,8
GEM H FROID	23	19	26	31	21	41	70	91	30,1
PAM	32	30	26	27	34	37	92	94	1,6
TOTAL	3 948	3 816	2 986	3 077	3 871	3 543	10 805	10 436	-3,4

GEM FROID : Gros électroménager froid

GEM H FROID : Gros électroménager hors froid

PAM : Petit électroménager

Les apports en DMS, et lampes/néons ont également baissés qui peut s'expliquer par un meilleur contrôle des apports de ces déchets (déchets professionnels refusés), du fait de la mise en place de la filière Eco DDS.

Collecte des textiles :

Dans le cadre de la mise en place des REP (Responsabilité Elargie du Producteur), nous avons ajouté en partenariat avec « Le Relais », des conteneurs à vêtements. Les 3 déchèteries sont à présent équipées, mais également les communes de St Didier sur Chalaronne et Laiz.

Ces conteneurs sont destinés à recevoir les vêtements usagés, les chaussures et la petite maroquinerie. Il est envisagé d'augmenter le nombre de ces conteneurs sur d'autres points du territoire en 2016 (Peyzieux, Thoissey, Cruzilles les Mèpillat...).

Cette filière est encadrée par l'Eco organisme Eco TLC.

En 2015 nous avons collecté plus de 52 tonnes de textiles sur l'ensemble des points de collecte du territoire.

Collecte des déchets diffus spécifiques :

Une convention a également été signée avec l'Eco Organisme Eco DDS pour collecter les Déchets Diffus Spécifiques des ménages. Cette collecte gratuite doit permettre de réduire les coûts d'évacuation des déchets dangereux. Elle est financée par les producteurs de produits dangereux à usage domestique. Dans le cadre de cette collecte ne sont acceptés que les déchets dangereux (produits de bricolage et de jardinage essentiellement) dans leurs contenants d'origine et dont le

volume ne peut pas être assimilable à un déchet professionnel.

En 2015 se sont 29.53 tonnes de déchets qui ont été collectés par le biais de cette filière, ce qui a permis une économie de 34 757 € TTC.

Collecte des déchets de soins à risques infectieux :

Une autre convention a été signée avec l'Eco organisme DASTRI qui a pour mission de collecter les Déchets d'Activité de Soin à Risque Infectieux. Cette collecte était auparavant effectuée par la collecte médicale mais celle-ci avait un coût. La collecte réalisée par DASTRI est gratuite puisqu'elle est financée par les producteurs de ce genre de produits.

Les pharmacies ont l'obligation de mettre à disposition, des patients en auto traitement, gratuitement des boîtes à aiguilles, mais n'ont pas l'obligation de les collecter. C'est pourquoi le SMIDOM a souhaité s'impliquer dans la collecte de ces déchets afin de faciliter leur évacuation en dehors du circuit de collecte des ordures ménagères.

Sur décembre 2015 nous avons collectés 41.40 kg de déchets sur les 3 déchèteries.

A6. CONCLUSION

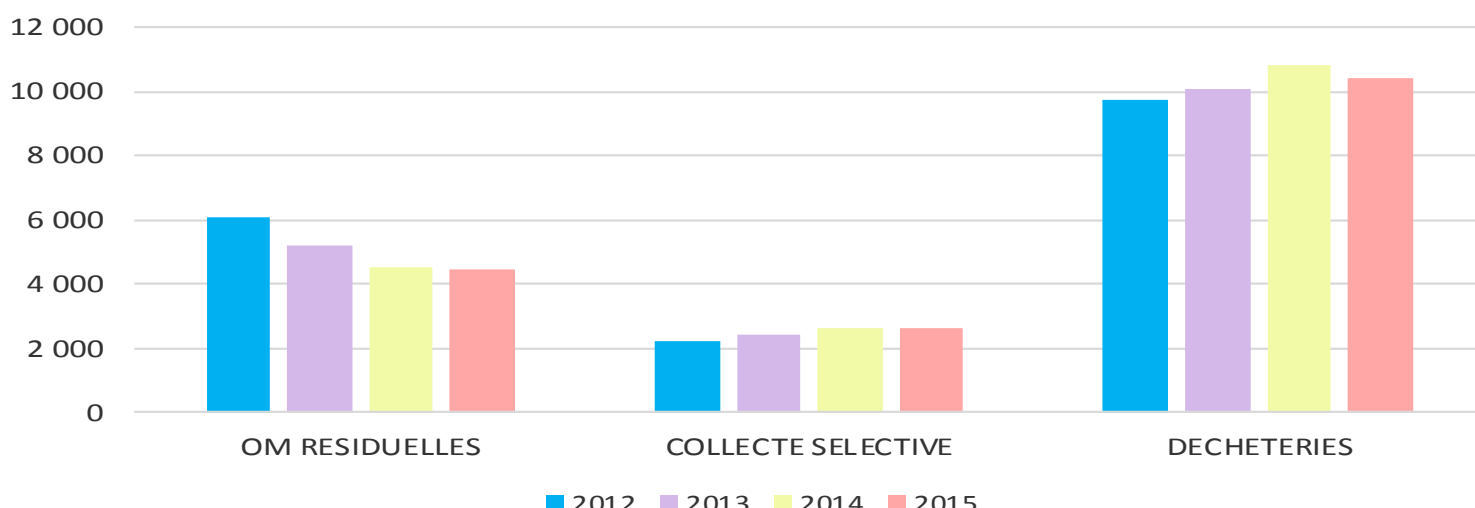
Bilan des tonnages collectés :

(Population prise en compte : 32 785 population municipale transmise par les communautés de communes)

L'expérimentation de la Redevance Incitative a permis de diminuer les tonnages d'ordures ménagères, et en parallèle d'augmenter ceux de la collecte sélective et des déchèteries. Les efforts de la population pour réduire leur quantité de déchets devront se poursuivre.

	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014 (%)	RATIO 2015 kg/hab/an
OM RESIDUELLES	6 084	5 187	4 496	4 455	-0,91	137,00
COLLECTE SELECTIVE	2 241	2 394	2 597	2 621	0,92	79,00
DECHETERIES	9 733	10 090	10 779	10 436	-3,18	329,00
TOTAL	18 058	17 671	17 872	17 512	-2,01	545,00

EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES



Comparaison avec d'autres territoires :

(kg/hab/an) 2014	SMIDOM	CC BORDS DE VEYLE	CC CENTRE DOMBES	CC PLAINE DE L'AIN
OM RESIDUELLES	137	115	168	184
COLLECTE SELECTIVE	79	90	75	82
DECHETERIES	329	242	198	311
TOTAL	545	446	441	578

Nous pouvons observer que sur le territoire du SMIDOM les tonnages collectés en déchèterie sont élevés par rapport à d'autres collectivités. Ceci s'explique par le fait que la collecte des ordures ménagères est réalisée en régie (directement par les agents du SMIDOM), depuis de nombreuses années les agents sont attentifs à la qualité de la collecte. Lorsque les agents se rendent compte que des déchets devant aller en déchèterie sont présents dans les bacs ceux-ci ne sont pas collectés. Les habitants sont donc depuis longtemps sensibilisés pour se rendre en déchèterie.

B. MESURES DE PREVENTION ET SENSIBILISATION

La prévention vise à réduire les quantités de déchets collectés. Elle consiste également à prendre des mesures pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à l'homme et à l'environnement.

La réduction à la source des déchets produits est l'un des objectifs majeurs de cette prévention.

B1. OUTILS PROPOSES



- **L'autocollant « STOP PUB »** : chacun de nous est inondé régulièrement par des quantités importantes de publicité non adressée, cet autocollant est proposé afin de réduire les quantités de papiers inutilement jetés. Un autocollant c'est environ 40 kg de papier en moins par boîte aux lettres !

- **Le site internet** <http://www.smidom-thoissey.org> : on y trouve toutes les informations concernant le SMIDOM, ainsi que des conseils pour mieux « Eco consommer ».

B2. INFORMATION / SENSIBILISATION

- Des **animations dans les écoles primaires** ont été réalisées afin de sensibiliser les plus jeunes au geste de tri. Ces animations sont indispensables car les enfants sont les acteurs de demain, et surtout ils permettent de relayer l'information auprès de leurs parents.
En 2015 se sont **20 classes (11 écoles)** qui ont été sensibilisées.
- **Des animations ont eu lieu sur les foires de Montmerle sur Saône et Thoissey.** Un stand avec différentes informations sur le tri, mais surtout la présence des agents du SMIDOM et du Président ont permis de répondre aux questions et inquiétudes des habitants par rapport à la mise en place de la Redevance Incitative.



- Un **magazine** a également été réalisé et distribué courant juillet, dans lequel nous trouvons des informations sur le tri et le recyclage. Mais surtout une information sur la mise en place de la Redevance Incitative avec la présentation des grilles tarifaires applicables aux ménages.

B3. ACTION COMPOSTAGE

En 2015 le SMIDOM a proposé des **composteurs individuels** en bois de 400 litres afin d'aider les habitants à réduire le volume de leur poubelle. Ces composteurs sont disponibles au prix de 20 €.



C. LES INDICATEURS FINANCIERS

C1. RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 110 439 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	3 886 720 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	446 819 €
RECETTES INVESTISSEMENT	651 562 €

C2. LES GRANDES MASSES DE L'EXERCICE 2015

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Comptes	Descriptif	Montants
6554	SYTRAIVAL	1 013 592 €
64	Frais de personnel et charges	603 533 €
611	Exploitation des déchèteries et Collecte emballages	457 528 €
6811	Amortissement matériel	209 424 €
611	Transport emballages	154 321 €
60622	Carburants	60 237 €
6238	Communication	49 693 €
6078	Achat bacs + sacs	40 223 €
61551	Entretien matériel transport	37 431 €
66	Intérêts	36 252 €
6156	Maintenance	21 603 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Comptes	Descriptif	Montants
74758/758	Participation des communautés de communes	2 634 530.15 €
7478	Recettes collecte sélective + rachat matière	564 550 €
758	Redevance spéciale	31 944 €
7078	Vente de bacs	29 094 €
7034	Accueil des pros en déchèterie	13 843 €
7788	Produits exceptionnels	8 976 €

DEPENCES INVESTISSEMENT :

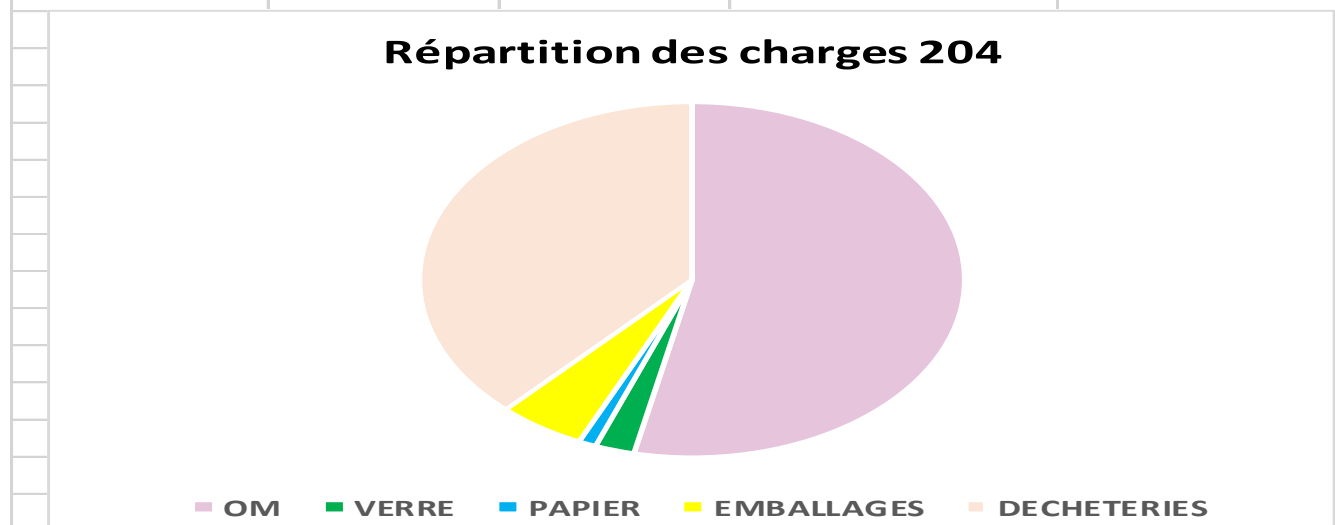
Comptes	Descriptif	Montants
1641	Remboursements emprunts	197 404 €
2158	Travaux déchèteries	113 772 €
2158	Achat colonnes de tri	35 909 €

RECETTES INVESTISSEMENT :

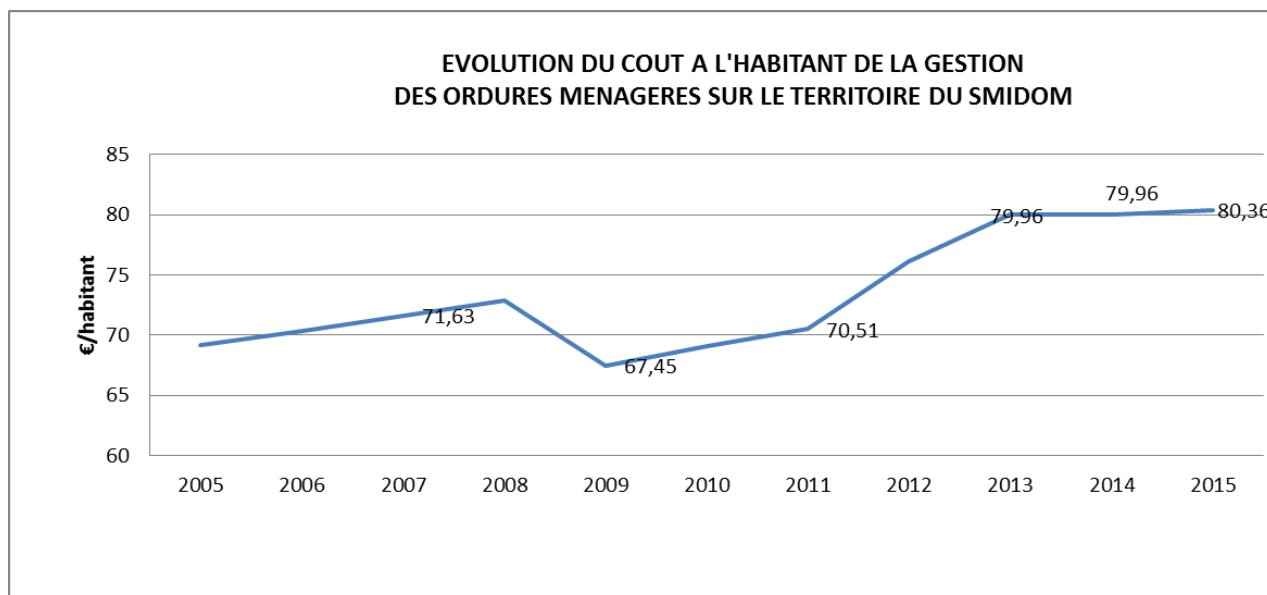
Comptes	Descriptif	Montants
28	Amortissement matériel	209 424 €
1323	Subventions	18 773 €
10222	FCTVA	8 096 €

■ C3. REPARTITION DES COUTS NETS TTC PAR ACTIVITE ET PAR HABITANT.

OM	VERRE	PAPIER	EMBALLAGES	DECHETERIES
1 170 707 €	51 145 €	-22 878 €	113 357 €	833 678 €
35,71 €	1,56 €	-0,70 €	3,46 €	25,43 €



■ **C4. EVOLUTION DU COUT A L'HABITANT** (sur base des participations des communautés de communes)



■ **C5. REPARTITION DES COUTS NETS TTC (base compte coût 2015)**

Les coûts imputables aux différents services du SMIDOM se répartissent de la façon suivante :

- Ordures ménagères 54.5%
- Collecte sélective : 6.7 %
- Déchèterie : 38.8 %

Compte tenu de l'évolution des tonnages les parts collecte sélective et déchèterie tendent à augmenter.